



UNIL | Université de Lausanne

FTSR

## Inscriptions aux enseignements et aux évaluations : marche à suivre

### Enseignements

- 1) Sur le site internet de la FTSR, dans la rubrique « Accès rapide », cliquer sur « inscriptions aux enseignements et aux épreuves »  
ou  
aller directement sur [www.unil.ch/inscription](http://www.unil.ch/inscription)
- 2) Se connecter à l'aide de ses identifiants UNIL (nom d'utilisateur + mot de passe)
- 3) Pour s'inscrire aux **enseignements**, cliquer sur « inscription aux enseignements »
- 4) Sélectionner le plan d'études concerné
- 5) Lire le contrat d'inscription et cliquer sur « je prends connaissance »
- 6) Sélectionner le module concerné
- 7) Sélectionner le ou les enseignements à inscrire dans le module, en cochant la case correspondante
- 8) Cliquer sur « enregistrer » !
- 9) Un message de confirmation apparaît. S'il faut inscrire d'autres enseignements dans d'autres modules, cliquer sur l'onglet « Inscription aux enseignements en ... » en haut de la page. Ceci permettra de revenir à la page de départ et de procéder à des inscriptions dans d'autres modules.  
(S'il n'y a pas d'autres inscriptions à faire, passer à l'étape 11).
- 10) Faire de même pour les autres modules, pour chacun des enseignements qu'il s'agit d'inscrire
- 11) Se déconnecter en cliquant sur « E-mail de confirmation suivi de logout ». En cas de problème ultérieur, l'e-mail sert de preuve à produire.
- 12) Une fois l'inscription aux enseignements effectuée, il est possible de contrôler celles-ci sur son compte MyUNIL. Choisir l'onglet « Dossier académique » afin de vérifier si tous les enseignements inscrits y figurent.

### Evaluations

#### Remarques :

- Les inscriptions aux **examens en session** et aux **contrôles continus** concernent tous les étudiants de la Faculté.
- Les inscriptions aux **validations** concernent les sciences des religions et les enseignements de la Fac. des lettres uniquement (aucune inscription nécessaire pour les validations en théologie et en SSP).

- 1) Pour procéder à l'inscription aux **évaluations**, se connecter à nouveau sur le portail d'inscription (via les accès rapides sur le site de la Faculté ou directement sur [www.unil.ch/inscription](http://www.unil.ch/inscription)) et cliquer sur « inscriptions aux examens et validations »
- 2) Sélectionner le plan d'études concerné
- 3) Lire le contrat d'inscription et cliquer sur « je prends connaissance »
- 4) Sélectionner le module concerné

- 5) Choisir la session d'examen et sélectionner le ou les évaluations à inscrire dans le module, en cochant la case correspondante. Cocher le ou les noms des examinateurs/trices !

**Remarques :**

- Au semestre d'automne, les inscriptions sont possibles pour la session d'hiver qui suit.
- Au semestre de printemps, les inscriptions sont possibles pour les sessions d'été et d'automne qui suivent.
- Après la session d'été, les inscriptions et des annulations d'inscriptions sont possibles pour la session d'automne (sauf évaluation en Lettres et SSP).
- Les inscriptions aux évaluations correspondent à des tentatives à présenter, afin d'obtenir les crédits correspondant/calculer une moyenne. >>> **Ainsi il est inutile d'inscrire une évaluation à la session d'hiver pour un enseignement ou un module annuel que l'on vient d'entamer !**

- 6) Cliquer sur « enregistrer » !
- 7) Un message de confirmation apparaît. S'il faut inscrire d'autres évaluations dans d'autres modules, cliquer sur l'onglet «Inscription aux examens et validations en ... » en haut de la page. Ceci permettra de revenir à la page de départ et de procéder à des inscriptions dans d'autres modules.  
S'il n'y a pas d'autres inscriptions à faire, passer à l'étape 9).
- 8) Faire de même pour les autres modules, pour chacun des enseignements qu'il s'agit d'inscrire
- 9) Se déconnecter en cliquant sur « E-mail de confirmation suivi de logout ». En cas de problème ultérieur, l'e-mail sert de preuve à produire.
- 10) Une fois l'inscription aux évaluations effectuée, il est possible de contrôler celles-ci sur son compte MyUNIL. Choisir l'onglet «Dossier académique» afin de vérifier si toutes les évaluations inscrites y figurent.

**Remarques :**

- Les périodes d'inscriptions sont disponibles sur le calendrier de la FTSR. Aux semestres d'automne et de printemps, il s'agit des 4 premières semaines du semestre. Entre les sessions de juin et de septembre, une période de 4 semaines est planifiée juste après la session de juin.
- Après les périodes d'inscription, une période d'inscription tardive de deux semaines, au secrétariat, avec taxe de retard de 200.00 CHF pour les évaluations, est prévue.
- Vos inscriptions aux enseignements sont le reflet de votre programme de cours pour chaque semestre. Ainsi, l'inscription aux enseignements annuels se fait au semestre d'automne et doit être répétée au semestre de printemps.
- Au moment de l'inscription, ayez toujours à portée de main votre plan d'études.
- Il est possible de modifier et de retirer en tout temps son inscription pendant l'ouverture des inscriptions. A la fermeture des inscriptions en ligne, les inscriptions sont définitives, sauf inscription et/ou désinscription tardive.

**Attention: au-delà des inscriptions tardives, aucune demande d'inscription n'est prise en considération !**